



Genève, le 14 février 2024

Le Conseil d'Etat

751-2024

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)

Monsieur Albert Rösti
Conseiller fédéral

Par courriel : pg@bakom.admin.ch

Concerne : ordonnance relative à la restriction du service universel dans le domaine des services postaux et de paiement dans une situation de pénurie grave d'électricité – procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu votre courrier du 8 décembre 2023 valant consultation sur l'ordonnance relative à la restriction du service universel dans le domaine des services postaux et de paiement dans une situation de pénurie grave d'électricité.

Notre Conseil souscrit aux mesures de gestion envisagées consistant à obliger la Poste suisse à maintenir au mieux le service universel précité, en adéquation avec les restrictions auxquelles serait soumis notre pays en situation de pénurie grave d'électricité. Il salue particulièrement la progressivité avec laquelle les réductions de prestations sont envisagées afin de réduire au maximum les conséquences sur l'économie et la population.

Ceci étant, il nous apparaît que les modalités d'application de cette ordonnance devraient faire l'objet d'échanges soutenus avec les différentes branches économiques afin de mettre en œuvre les mesures de la manière la plus proportionnée qui soit. Il est en effet notamment indispensable de retarder au maximum le recours au principe du délestage, mesure à fort impact sur l'économie et la population.

Enfin, il serait souhaitable que l'information à la clientèle puisse être assurée de manière appropriée, y compris en l'absence des canaux de communication usuels.

Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre plus haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :

Antonio Hodgers